

## DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 10 juillet 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
30	17	18

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 18 Contre : 00 Abstention : 00

L'an 2025 le 10 juillet à 18 h 30, le Comité Syndical du SICTOM de Champagne Berrichonne s'est réuni à la salle des réunions du SICTOM à Issoudun, sous la présidence de M. VAN REMOORTERE Éric, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux délégués syndicaux le 4 juillet 2025

**Présents** : M. VAN REMOORTERE Éric, Président, Mmes : ABRIOUX Sylvette, HERVET Maryse, LAINEZ Sylvie, LEPRAT Monique, LOTH Christelle, SAUGET Nicole, MM : CHABANCE Fabrice, GONNET Arnaud, GONTHIER Gilles, JOLY Sylvain, LAUVERGEAT Patrice, NORMAND Franck, PARAGE Frédéric, QUANTIN Jean-Philippe, RENAUDAT Fabrice

**Suppléants** : M. JEANNEAU Mathieu (de Mme MALLET Armelle)

**Excusés ayant donné procuration** : Mme CIRE Maryline à M. LAUVERGEAT Patrice

**Excusés** : Mme LE GRANDIC Patricia, M. LEGNIER François, Mme MERIOT Nathalie, M. VILLALDEA-AVILA Rafaël ;

**Absent(s)** : M. AUDEBERT Éric, M. BODIN Olivier, M. BONNET Michel, M. HERAULT Michel, M. MAURICEAU Christophe, M. METIVIER Philippe, M. MNICH Pascal, M. TAILLANDIER Michel

**A été nommé(e) secrétaire** : M. GONNET Arnaud

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS PREFECTURE  
D'ISSOUDUN  
Le 11/07/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
16/07/2025



### 100725\_08 – Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes – Étude de faisabilité d'une unité de traitement des OMR

**Rapporteur** : Éric VAN REMOORTERE

**Service support** : Direction

#### Présentation :

La convention constitutive du groupement de commandes signée en juin 2023 a permis le lancement d'une étude de faisabilité en vue de la création d'une unité commune de traitement des ordures ménagères résiduelles. Dans le prolongement de cette démarche, l'avenant n°1 vise à :

- Intégrer plusieurs nouvelles collectivités du cher au groupement, les collectivités seront désignées plus tard
- La mise à jour la liste des membres à l'article 2 sera effectuée dès la connaissance des collectivités ;
- La règle de répartition des dépenses à l'article 9.2, pour une actualisation sur la base des populations INSEE correspondant à l'année du marché sera mise à jour plus tard.

Cet avenant a été proposé à la signature des différentes collectivités et syndicats membres du groupement.

**Avis du bureau : Avis favorable**

### Délibération

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7 ;  
Vu la convention constitutive du groupement de commandes signée en date du 22 juin 2023 ;  
Vu l'avenant n°1 à ladite convention, annexé à la présente ;  
Vu l'avis favorable du bureau syndical ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Le Comité Syndical du SICTOM Champagne Berrichonne, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'étude de faisabilité d'une unité de traitement des ordures ménagères résiduelles ;
- D'autoriser Monsieur le Président du SICTOM Champagne Berrichonne à signer ledit avenant et tous les documents afférents à son exécution ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
Au SICTOM de Champagne Berrichonne, le 11/07/2025

Le Président

Secrétaire de séance,  
M. GONNET Arnaud

